

# SERVICE DES SPORTS DU PALAIS SUR VIENNE

## DEMANDE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES SPORTIVES MUNICIPALES 2023

### STAGES SPORTIFS TOUSSAINT

#### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Sexe :  Féminin  Masculin

École fréquentée : .....

L'enfant a-t-il des problèmes de santé  
(allergies, asthmes...) nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé ?  Oui  Non

#### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RESPONSABLE LEGAL :

Père  Mère  Autre

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. Portable : ..... Tél. travail : .....

E-mail @ : .....

Autre(s) personne(s) majeure(s) autorisée(s) à récupérer l'enfant  
sur **présentation d'une pièce d'identité** :

| NOM | PRENOM | N° DE TELEPHONE |
|-----|--------|-----------------|
|     |        |                 |
|     |        |                 |

La réservation ne sera effective qu'après **réception du dossier complet.**

Le règlement s'effectue obligatoirement à l'inscription  
directement à la base nautique de la Sablière : 2, av F Mitterrand 87410 Le Palais Sur Vienne. (Chèques, espèces,  
Carte Bancaire).

Tél. : **05 55 35 32 77**

| <b>LUNDI 23</b>                               | <b>MARDI 24</b>          | <b>MERCREDI 25</b>        | <b>JEUDI 26</b>                                     | <b> VENDREDI 27</b>      |
|---|--------------------------|---------------------------|---|--------------------------|
| matin   | matin                    | matin                     | matin   | Matin                    |
| <b>SPORTS COLLECTIFS</b><br>FOOBASKILL/BASKET | <b>VTT*</b>              | <b>JEUX D'ORIENTATION</b> | <b>TIR A L'ARC</b>                                  | <b>TIR A L'ARC</b>       |
| <input type="checkbox"/>                      | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>                            | <input type="checkbox"/> |
| Après-midi                                    | Après-midi               | Après-midi                | Après-midi  | Après-midi               |
| <b>DESCENTE CANOE*</b>                        | <b>ESCAPE GAME</b>       | <b>OLYMPIADES</b>         | <b>SPORTS COLLECTIFS</b><br>CHASE TAG/<br>BADMINTON | <b>FUTSAL</b>            |
| <input type="checkbox"/>                      | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>                            | <input type="checkbox"/> |

| <b>LUNDI 30</b>                                    | <b>MARDI 31</b>           | <b>JEUDI 2</b>                                       | <b> VENDREDI 3</b>       |
|--|---------------------------|--|--------------------------|
| matin  | matin                     | matin  | Matin                    |
| <b>SPORTS COLLECTIFS</b><br>TOUCH RUGBY/<br>THEQUE | <b>JEUX D'ORIENTATION</b> | <b>TIR A L'ARC</b>                                   | <b>TIR A L'ARC</b>       |
| <input type="checkbox"/>                           | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/> |
| Après-midi   | Après-midi                | Après-midi   | Après-midi               |
| <b>DESCENTE CANOE*</b>                             | <b>ESCAPE GAME</b>        | <b>SPORTS COLLECTIFS</b><br>ULTIMATE/<br>TCHOUCKBALL | <b>FUTSAL</b>            |
| <input type="checkbox"/>                           | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/> |

\* Une autre activité sera proposée en cas de mauvais temps.

Merci de cocher la/les date(s) souhaitée(s)

## SERVICE DES SPORTS DU PALAIS SUR VIENNE

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR AUX ACTIVITES SPORTIVES MUNICIPALES 2023

#### ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

Le nombre de places étant limité, l'inscription ne sera définitive qu'après validation de la demande par le Service des Sports.

Le montant de la participation est entièrement dû et aucun remboursement ne sera effectué (sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif).

**Il est recommandé aux parents de souscrire une assurance individuelle accident.**

#### ARTICLE 2 : RESPONSABILITE ET DISCIPLINE

Les parents doivent s'assurer de la présence des éducateurs avant de laisser leur enfant sur les lieux d'activités.

La ville du Palais sur Vienne décline toute responsabilité en dehors des plages horaires de fonctionnement des activités.

L'enfant devra disposer d'une tenue de sport adaptée à l'activité pratiquée. Il sera tenu au respect des horaires, des installations et du matériel, des consignes des éducateurs et des autres enfants. En cas de comportement agressif ou dangereux, le Service des Sports se réserve le droit d'exclure, temporairement ou définitivement, l'enfant de l'activité. Le cas échéant, un rendez-vous entre les parents et la Direction aura lieu.

La ville du Palais sur Vienne se réserve le droit d'annuler, de modifier et de déplacer toutes activités et tous créneaux horaires.

#### ARTICLE 3 : AUTORISATION DE SORTIE (A PARTIR DE 10 ANS)

J'autorise mon enfant à rentrer seul à la fin des activités :  Oui  Non

***Dans le cas où votre enfant est amené à repartir seul à l'issue de l'activité, merci de fournir une lettre déchargeant l'éducateur de toute responsabilité***

#### ARTICLE 4 : DROIT A L'IMAGE

J'autorise, à titre gratuit, la ville du Palais Sur Vienne, à diffuser et à publier de façon non commerciale et pendant une période de 2 ans, les photographies ou vidéos (fixes ou animées) représentant mon enfant dans le cadre des animations sportives municipales sur les différents lieux de pratiques en utilisant les supports suivants : magazines, plaquettes, affiches et dépliants, site internet et pages officielles des réseaux sociaux de la Ville  Oui  Non

## ARTICLE 5 : TRANSPORT

J'autorise à prendre le transport commun de la base nautique du Palais sur Vienne pour les activités proposées :  Oui  Non

## ARTICLE 6 : ATTESTATIONS

J'atteste que mon enfant ne présente aucune contre-indication à la pratique sportive  Oui  Non

J'atteste la capacité de mon enfant à nager 25 mètres et à s'immerger \*  Oui  Non  
*\*Cette capacité est obligatoire pour la participation aux activités nautiques.*

J'atteste que mon enfant est à jour des vaccinations obligatoires en collectivité  Oui  Non

Je soussigné(e) ..... responsable légal(e)  
de l'enfant .....

- autorise mon enfant à participer aux activités sportives municipales,
- autorise les agents de la Direction des Sports et de la Jeunesse à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas de blessure ou état pathologique nécessitant l'intervention des services de secours et/ou une prise en charge médicale urgente, à faire prodiguer les soins immédiats nécessaires à son état auprès de l'autorité médicale et/ou de secours compétente la plus proche,
- atteste l'exactitude des renseignements fournis.

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

### PROTECTION DES DONNEES :

Sur le fondement légal des articles 6-1-b (exécution d'un contrat) et 6-1-a (consentement) du Règlement européen sur la protection des données, la Ville du Palais Sur Vienne effectue une gestion informatique des renseignements communiqués afin d'assurer la gestion des activités. Ces informations sont réservées à l'usage de la Direction des sports et seront conservées pendant un an suivant la période de fréquentation des activités ou jusqu'à règlement définitif d'un contentieux éventuel. Conformément à la législation en vigueur vous pouvez à tout moment obtenir la communication des données vous concernant, demander leur rectification et retirer votre consentement pour l'autorisation de prise de vues, soit en utilisant un formulaire interactif à votre disposition sur Internet soit en adressant un courrier signé accompagné de la photocopie d'un titre d'identité (en noir et blanc) portant votre signature, et de la copie d'un document attestant que vous disposez de l'autorité parentale. Vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 [www.cnil.fr/fr/plaintes](http://www.cnil.fr/fr/plaintes)) si vous estimez que vos droits en matière de protection des données ont été violés